

Conditions particulières de ventes de la bourse aux jeux 29 mars 2026 Witry-Lès-Reims

1. Présentation

La SAS « L'odyssée des jeux » et l'association « Espace Loisirs » organisent une bourse aux jeux le dimanche 29 mars 2026 à l'Escal, 31 boulevard du chemin de fer à Witry-Lès-Reims.

A l'occasion de cet événement, nous vous proposons de mettre en vente vos jeux de société.

2. Règlement

• **Article 1 : Inscription à la vente**

Seules les personnes majeures peuvent mettre en vente des jeux. Une fiche de renseignements sera à remplir lors du dépôt de vos jeux.

• **Article 2 : Dépôt des jeux**

Les jeux devront être déposés :

A l'Escal, 31 boulevard du chemin de fer à Witry-Lès-Reims :

- Mercredi 11/03 de 09h à 18h
- Jeudi 12/03 de 17h à 19h
- Samedi 14/03 de 09h à 12h
- Mercredi 18/03 de 09h à 18h
- Jeudi 19/03 de 17h à 19h
- Samedi 21/03 de 09h à 12h
- Mercredi 25/03 de 09h à 18h

A l'Odyssée des Jeux, 113 rue de Vesle à Reims :

- Samedi 07/03 de 14h à 18h
- Samedi 14/03 de 14h à 18h
- Samedi 21/03 de 14h à 18h
- Samedi 28/03 de 14h à 18h

Les prix sont libres, mais nous pouvons vous conseiller si vous le souhaitez.

Nous n'acceptons pas les cartes à collectionner, les jouets, les puzzles, ni le matériel de puériculture.

Les jeux emballés sous plastiques ne seront pas acceptés (il faut que le jeu puisse être ouvert).

Le vendeur s'engage à recompter le contenu de son jeu qu'il met en vente et garantit qu'il ne manque aucune pièce.

Aucun dépôt de jeu(x) ne sera accepté le jour de la vente.

• **Article 3 : Vente des jeux**

La vente se fera à l'Escal au 31 boulevard du chemin de fer, 51420 Witry-Lès-Reims, le 29 mars 2026, de 10 h 00 à 16 h 00. Prenez votre temps pour choisir. N'oubliez pas, il s'agit d'articles d'occasion par conséquent, il peut y avoir des pièces défectueuses ou manquantes dont nous déclinons toutes responsabilités.

L'Odyssée des Jeux vend aussi des jeux, ceux utilisés pour des animations, lors de la bourse. Il est donc possible que certains jeux aient un autocollant ou un tampon, dans la boîte, au nom de L'Odyssée des Jeux.

Si un jeu vous intéresse vous pouvez l'ouvrir pour regarder le contenu, en prenant soin de ne rien abîmer ni ne rien perdre, puis le refermer délicatement. Par contre, afin d'éviter la détérioration ou la perte de matériel, il est interdit de recompter les pièces lors de la bourse.

- **Article 4 : Participation aux frais de vente**

La bourse sera assurée par le personnel de « L'odyssée des jeux » ainsi que les membres de l'association « Espace Loisirs ». Une participation de 10 % sera donc prélevée du montant des ventes et reversée à l'association présente.

- **Article 5 : Règlement des achats**

Les prix sont indiqués en Euros et toutes taxes comprises.

Paiements acceptés : Carte Bancaire, chèque KADEOS, chèque CADHOC, chèques Vitrines de Reims et espèces.

- **Article 6 : Responsabilité**

Conformément aux articles L134-1 et suivants du Code du Commerce, en aucun cas, l'entreprise « L'odyssée des jeux » ou l'association « Espace Loisirs » ne pourront être tenue pour responsable, après la vente d'un jeu incomplet ou défectueux.

Aucun jeu ne sera repris ni échangé.

- **Article 7 : Reprise des jeux invendus**

Vous disposez d'un délai d'un mois (jusqu'au 30 avril 2027) pour venir récupérer les jeux qui n'ont pas trouvé d'acheteur durant l'événement. A défaut d'être récupéré avant le 30 avril 2027, les articles seront offerts gracieusement à l'association organisatrice de l'événement.

En aucun cas la SAS « L'Odyssée des Jeux » et l'association « Espace Loisirs » ne pourront être tenues responsables d'un jeu qui n'est pas rendu dans le même état. Il est impossible pour les organisateurs de surveiller la manipulation de tous les jeux pas les visiteurs.

Il vous sera demandé une pièce d'identité valide au nom de la personne inscrite sur la fiche renseignement afin de récupérer votre (vos) jeu(x) non vendu(s).

- **Article 8 : Paiement des jeux vendus**

Le paiement, 90% du montant total, du(des) jeu(x) vendu(s) se fera par l'intermédiaire d'un avoir valable pendant 1 an à date de la bourse soit jusqu'au 29 mars 2027 sur tous les articles proposés en magasin.

L'avoir est enregistré sur le compte du vendeur. Il sera utilisable à L'Odyssée des Jeux au 113 rue de Vesle, 51100 Reims sur présentation d'une pièce d'identité valide au nom de la personne inscrite sur la fiche renseignement.

Contact :

Cécile FITRZYK - Association Espace Loisirs

cecile.fitrzyk@escal-witry.fr

03.26.07.86.48